

Ville de Saint-Césaire

grille des usages principaux et des normes

	Usage dominant	Classes d'usages	Article de zonage	Zones			
				406	407	408	409
USAGES	HABITATION	classe A-1 unifamiliale isolée					
		classe A-2 unifamiliale jumelée	art. 14.6				
		classe A-3 unifamiliale en rangée					
		classe A-4 unifamiliale semi-jumelée					
		classe B-1 bifamiliale et trifamiliale isolée					
		classe B-2 bifamiliale et trifamiliale jumelée	art. 14.6				
		classe B-3 bifamiliale et trifamiliale en rangée					
		classe B-4 bifamiliale et trifamiliale en semi-jumelée					
		classe C-1 multifamiliale isolée (4 à 8 log.)					
		classe C-2 multifamiliale isolée (9 log. et plus)					
		classe D - habitation communautaire					
	classe E - résidences personnes âgées	règl. const. art. 5.7					
	classe F - maison mobile						
	COMMERCE	classe A-1 bureaux					
		classe A-2 services					
		classe A-3 alimentation et vente au détail	art. 19.5	● [1]			
		classe A-4 télécommunications					
		classe B-1 spectacles, salles de réunion					
		classe B-2 bars, brasseries					
		classe B-3 commerces érotiques					
		classe B-4 récréation intérieure					
		classe B-5 arcades					
		classe B-6 récréation ext. intensive	art. 17.3				
		classe B-7 récréation ext. extensive					
		classe B-8 observation nature					
		classe B-9 clubs sociaux	art. 19.5	●			
		classe C-1 hébergement					
		classe C-2 gîte touristique					
		classe C-3 restauration					
		classe C-4 cantines					
		classe D-1 poste d'essence	art. 19.2				
		classe D-2 station service, lave-autos	art. 19.2, 19.3				
classe D-3 ateliers d'entretien		art. 19.2, 19.3					
classe D-4 vente de véhicules		art. 19.2					
classe D-5 pièces et accessoires							
classe E-1 construction, terrassement							
classe E-2 vente en gros, transport							
classe E-3 para-agricole							
classe E-4 autres usages commerciaux							
INDUSTRIE	classe A	art. 20.2, 20.3,	●	●	●		
	classe B	art. 20.2, 20.3,	●				
	classe C	art. 20.2, 20.3					
	classe D extraction	art. 17.4					
	classe E récupération, recyclage	art. 17.6					
	classe F traitement boues, lisiers	art. 17.6					
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL	classe A-1 services gouvernementaux						
	classe A-2 santé, éducation						
INSTITUTIONNEL	classe A-3 centres d'accueil						
	classe A-4 services culturels et communautaires						
	classe A-5 sécurité publique, voirie						
	classe A-6 lieux de culte						
	classe B parcs, équipements récréatifs						
	classe C équip. publics	art. 7.5.2					
AGRICOLE	classe D infras. publiques		●	●	●		
	classe A agriculture	art. 6.5, 7.4.1, 7.4.2				● [2]	
	classe B élevage	art. 21.1, 21.2					
	classe C activités complémentaires						
	classe D activités agrotouristiques						
classe E animaux domestiques	art. 21.3						
Notes particulières:							
[1] limité aux activités de vente au détail pratiquées par un organisme appartenant à la sous-classe d'usage B-9, clubs sociaux, organismes sans but lucratif							
[2] limité aux activités de culture du sol sans bâtiment							

Ville de Saint-Césaire

grille des usages principaux et des normes

		Article de zonage	Zones				
			406	407	408	409	
NORMES	IMPLANTATION	marge de recul avant min. (m)	art. 6.2.1	10	10	10	10
		marge de recul avant max. (m)		—	—	—	—
		marge de recul latérale min. (m)		4	4	4	4
		somme des marges de recul latérales min. (m)		9	9	9	9
		marge de recul arrière min. (m)		3	3	3	3
	BÂTIMENT	hauteur minimale (étage)		—	—	—	—
		hauteur maximale (étage)		2	2	2	2
		hauteur maximale (m)		—	—	—	—
		exhaussement maximal (m)		—	—	—	—
		façade minimale (m)		10	10	10	10
		profondeur minimale (m)		10	10	10	10
		superficie min. au sol (m ca)		100	100	100	100
	RAPPORTS	espace bâti/terrain max., bâtiment principal (%)		65	65	65	65
		espace bâti/terrain max. bâtiment accessoire (%)		—	—	—	—
	AUTRES NORMES	normes patrimoniales	art. 14.3				
		zones à risque d'inondation					
projet intégré		art. 14.5	●	●	●		
DIVERS	AMENDEMENT	92-2005-15 (avis de motion 08-05-2007, entrée en vigueur 01-10-2007)		*	*	*	
		92-2005-50 (avis de motion 11-02-2014, entrée en vigueur 10-06-2014)		*	*	*	
		92-2005-62 (avis de motion 17-05-2017, entrée en vigueur 12-09-2017)			*		*
	Notes particulières:						